



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PUPILLES
DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU LOIRET

=====

ADPEP 45

COMPTES ADMINISTRATIFS

SAVS

2015

ADPEP 45
25 Boulevard Jean Jaurès
CS 15615
45056 ORLEANS Cedex 1

SAVS
36 Rue de la République
45500 GIEN

RAPPORT D'ACTIVITE

ACTIONS AUPRES DES USAGERS

↳ Actions éducatives

La définition du service rendu

Il s'agit d'accompagner l'utilisateur tant au plan individuel que dans interactions sociales, environnementales, familiales, culturelles vers une place de sujet autonome.

Avec comme objectif

Identifier les demandes et les besoins de l'utilisateur puis ses zones de dépendance pour l'aider à cheminer vers une place de sujet.

Les moyens

La mise en œuvre de l'accompagnement se fait à la demande de l'utilisateur [sauf en cas de danger psychique ou physique], par conséquent avec son consentement.

↳ Actions thérapeutiques

Au plan individuel

- soutien psychologique [avec, pour arrière-plan, des axes psychothérapeutiques] ponctuel, à moyen et long terme, en entretien individuel dont le cadre spatiotemporel est défini lors de la première rencontre ou après plusieurs rendez-vous préliminaires. Ce soutien se réalise à la demande de l'utilisateur ou lorsque l'équipe le propose. L'accord de l'utilisateur est nécessaire.

Au plan institutionnel

- travail avec l'équipe au plus près de la réalité,
- présence de la psychologue dans les réunions de projet personnalisé.

↳ Difficultés rencontrées

Il y a actuellement 3 places vacantes.

Les orientations données par la CDAPH à certains usagers, faute de dispositifs plus adaptés aux besoins, ne permettent pas au SAVS, qui n'est pas spécialisé, notamment dans l'accompagnement des pathologies psychiatriques, d'être aidant.

Très souvent ces adultes ne sont pas demandeurs (tuteurs ou familles ont fait cette demande) et la demande n'aboutit pas.

Prévisions 2016 :

- 1 travailleur à l'ESAT ADAPEI sera accompagné à partir de janvier ;
- 2 entrées venant du foyer. 1 en juin et 1 en septembre ;
- 1 entrée prévue en avril.

Contact avec 2 adultes dont l'orientation est envoyée directement par la MDPH au service.

↳ Perspectives

Les bureaux actuels n'étant pas adaptés à recevoir du public à mobilité réduite, le gestionnaire cherche des locaux conformes.

Ce qui est difficile à Gien, où le parc immobilier n'est pas conséquent.

Depuis 3 ans de multiples démarches faites en ce sens n'ont pas abouti.

Soit les locaux visités nécessitent des travaux trop importants, soit le loyer demandé ne correspond pas à l'enveloppe prévue par le financeur.

L'achat d'un petit terrain appartenant à la mairie, aurait pu permettre la construction de bureaux (avec accord conseil départemental) mais les travaux de voirie à réaliser pour y accéder ne rentrent pas dans le budget actuel de la commune.

Ce projet est donc à l'arrêt pour le moment.

↳ Formation du personnel

Les 3 salariés de l'équipe éducative et la chef de service n'ont pas pu participer comme tous les ans au colloque MAÏS.

La réforme sur la formation professionnelle et le nouveau mode de calcul a largement entamé le budget prévu à cet effet. Le budget plan de formation est commun au foyer de vie de jour, à la SSO et au foyer d'hébergement.

En décembre, 2 salariés ont pu, avec un financement UNIFAF moindre, se rendre à LILLE à un colloque « parents avant tout » autour de la parentalité des personnes en situation de handicap.

RAPPORT FINANCIER

➤ Activité

Le service d'accompagnement à la vie sociale créé en 1998 a un agrément pour 26 usagers.

Au 31/12/2015, 23 usagers accompagnés et 8 395 journées réalisées (88.46%).

Aucun départ, aucune entrée

➤ Investissements

Les investissements ont été de 17 930.97 €.

La dotation aux amortissements est de 3 881.88 €.

Déficit - 57.50 €

➤ Fonctionnement

↪ Charges de fonctionnement

Réalisé = 155 386.58 €

Budget = 168 141.38 €

• Groupe 1

Réalisé = 11 143.22 €

Budget = 14 969 €

Excédent 3 825.78 €

Le compte 606300 : alimentation	+ 476.38 €
Expliqué par une maîtrise du compte : moins d'accompagnement éloigné de Gien, nécessitant une pause repas avec l'utilisateur.	
Le compte 628 800 : prestations extérieures (ménage)	+ 1 340.87 €
Le compte 606 140 : gaz	+ 697.68 €
Présente un excédent, les derniers mois de l'année ayant été très doux.	
Le compte 606 120 : électricité	- 196.08 €
Pas de moyens supplémentaires mais le prix de l'électricité a augmenté en 2015	

- | | | |
|--------------------------------|------------------------|--------------------|
| <u>Groupe 2</u> | Réalisé = 122 313.06 € | Budget = 132 749 € |
| <u>Excédent de 10 435.94 €</u> | | |

Les comptes 63-64 : rémunération du personnel et les charges sociales et fiscales + 10 657.66 €
 La salariée monitrice éducatrice embauchée en mai 2014 a été absente pour maladie depuis le 6 août 2015 jusqu'en fin d'année. Elle n'a pas pu être remplacée.
 L'accompagnement des usagers passe par la relation de confiance qu'ils accordent aux salariés. Celle-ci se crée au bout de plusieurs rencontres.
 Les arrêts étant en général mois après mois, il est impossible de prévoir le temps total de l'absence du salarié et il n'y a donc pas de période de remplacement mise en place.

Le compte 648	- 221.72 €
Quote-part de l'indemnité retraite d'un salarié parti en fin décembre 2015	

- | | | |
|------------------------------|-----------------------|----------------------|
| <u>Groupe 3</u> | Réalisé = 21 930.30 € | Budget = 20 423.38 € |
| <u>Déficit de -1 506.92€</u> | | |

Le compte 613 500 : locations mobilières	- 1 447.14 €
Le compte 655 000 : frais de siège	- 908.00 €
Régularisation autorisée des frais de siège non pris en compte par le financeur.	

↳ <u>Produits de fonctionnement</u>	Réalisé= 168 496.12 €	Budget = 168.141.38 €
• Groupe 1 Produits de la tarification	Réalisé = 168 141.38 €	
• Groupe 2 Produits divers de gestion courante	Réalisé = 6.35 €	Budget = 0
• Groupe 3 Produits exceptionnels sur les exercices antérieurs	Réalisé = 348.39 €	Budget = 0

↳ **Résultat de l'exercice** **Excédent = 13 109.54 €**

Expliqué par le non remplacement pendant 5 mois d'une salariée en arrêt maladie. Le service a donc été « porté » par les 2 autres salariés mais avec pour conséquence un retard important dans les écrits (compte-rendu, bilans...).

Pas de temps administratif sur ce service.

Maîtrise des achats et autres services en groupe 1.

Proposition du gestionnaire de mettre l'excédent en réserve de trésorerie.

Gien, le 15 mars 2016
Véronique BUNEL,
Directrice de l'établissement